



# Assemblée générale

Soixante-septième session

**73<sup>e</sup>** séance plénière

Vendredi 12 avril 2013, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić..... (Serbie)

*En l'absence du Président, M. Román-Morey (Pérou), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

## Point 111 de l'ordre du jour (suite)

### Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

#### g) Confirmation de la nomination de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement

##### Note du Secrétaire général (A/67/808)

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :** J'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur la note du Secrétaire général publiée sous la cote A/67/808, concernant la confirmation de la nomination de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement.

Au paragraphe 22 de la partie B de sa résolution 1240 (XIII) du 14 octobre 1958 sur la création du Fonds spécial, l'Assemblée générale disposait qu'après avoir consulté le Conseil d'administration du Fonds spécial, le Secrétaire général nommerait le Directeur général, sous réserve de confirmation par l'Assemblée.

Cette procédure a été interprétée comme s'appliquant également à la nomination de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement.

Dans sa décision 63/419 du 31 mars 2009, l'Assemblée générale a confirmé la nomination par le Secrétaire général de M<sup>me</sup> Helen Clark au poste d'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement pour un mandat de quatre ans à compter du 20 avril 2009.

Après avoir consulté les membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, le Secrétaire général prie l'Assemblée générale de confirmer la nomination de M<sup>me</sup> Helen Clark au poste d'Administrateur du PNUD pour un nouveau mandat de quatre ans à compter du 20 avril 2013.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette proposition et confirme la nomination de M<sup>me</sup> Helen Clark au poste d'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement pour un nouveau mandat de quatre ans à compter du 20 avril 2013?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :** L'Assemblée a ainsi achevé son examen du point 111 g) de l'ordre du jour.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



## Rapports de la Cinquième Commission

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission au titre des points 129, 130, 135, 136, 137, 139, 140 et 144 de l'ordre du jour.

Je prie le Rapporteur de la Cinquième Commission, M. Justin Kisoka, de la République-Unie de Tanzanie, de bien vouloir présenter les rapports de la Cinquième Commission en une seule intervention.

**M. Kisoka** (République-Unie de Tanzanie), Rapporteur de la Cinquième Commission (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur aujourd'hui de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Cinquième Commission qui contiennent des recommandations sur des questions sur lesquelles l'Assemblée devait se prononcer durant la reprise de sa soixante-septième session.

La Cinquième Commission s'est réunie du 4 au 28 mars et a tenu cinq séances plénières ainsi que plusieurs séries de consultations et de consultations informelles. J'ai donc l'honneur de présenter le bref rapport suivant sur les travaux de la Cinquième Commission.

Au titre du point 129 de l'ordre du jour, intitulé « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/67/673/Add.1, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Au titre du point 130, intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/67/677/Add.1, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Au titre du point 135 de l'ordre du jour, intitulé « Gestion des ressources humaines », au paragraphe 7 de son rapport publié sous la cote A/67/816, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Au titre du point 136 de l'ordre du jour, intitulé « Corps commun d'inspection », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/67/817, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet

de résolution, que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Au titre du point 137 de l'ordre du jour, intitulé « Régime commun des Nations Unies », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/67/678/Add.1, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Au titre du point 139 de l'ordre du jour, intitulé « Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique », au paragraphe 5 de son rapport publié sous la cote A/67/662/Add.1, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de décision, que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Au titre du point 129 de l'ordre du jour, intitulé « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies », et du point 140 de l'ordre du jour, intitulé « Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/67/818, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution sur les activités du Bureau des services de contrôle interne, que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Enfin, au titre du point 144 de l'ordre du jour, intitulé « Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/67/767/Add.1, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Je tiens à remercier les délégations de leur coopération et à les assurer que les mesures prises à la 27<sup>e</sup> séance officielle de la Cinquième Commission ont été dûment prises en compte et reflétées dans les rapports dont l'Assemblée est saisie.

Pour terminer, je tiens à remercier le Président de la Cinquième Commission, S. E. l'Ambassadeur Miguel Berger, et mes collègues membres du Bureau de leurs efforts dévoués et de la volonté de faciliter les travaux de la Commission dont ils ont fait montre.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66

du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :** Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'aux termes du paragraphe 7 la décision 34/401 de l'Assemblée générale,

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations que, toujours aux termes de la décision 34/401, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Cinquième Commission, je voudrais informer les représentants que, pour prendre nos décisions, nous allons procéder de la même manière qu'à la Cinquième Commission, sauf notification contraire préalable.

#### **Point 129 de l'ordre du jour (suite)**

#### **Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies**

##### **Rapport de la Cinquième Commission (A/67/673/Add.1)**

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :** L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution dont la Cinquième Commission recommande l'adoption au paragraphe 6 de son rapport. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution intitulé « Progrès accomplis dans l'élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le

mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 67/253).*

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :** L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 129 de l'ordre du jour.

#### **Point 130 de l'ordre du jour (suite)**

#### **Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013**

##### **Rapport de la Cinquième Commission (A/67/677/Add.1)**

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :** L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution dont la Cinquième Commission recommande l'adoption au paragraphe 6 de son rapport. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution intitulé « Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 ». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 67/254).*

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :** L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 130 de l'ordre du jour.

#### **Point 135 de l'ordre du jour (suite)**

#### **Gestion des ressources humaines**

##### **Rapport de la Cinquième Commission (A/67/816)**

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :** L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution dont la Cinquième Commission recommande l'adoption au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 67/255).*

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 135 de l'ordre du jour.

#### **Point 136 de l'ordre du jour**

##### **Corps commun d'inspection**

###### **Rapport de la Cinquième Commission (A/67/817)**

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution dont la Cinquième Commission recommande l'adoption au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 67/256).

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 136 de l'ordre du jour.

#### **Point 137 de l'ordre du jour**

##### **Régime commun des Nations Unies**

###### **Rapport de la Cinquième Commission (A/67/678/Add.1)**

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution dont la Cinquième Commission recommande l'adoption au paragraphe 6 de son rapport. La Cinquième Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 67/257).

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 137 de l'ordre du jour.

#### **Point 139 de l'ordre du jour (suite)**

**Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique**

###### **Rapport de la Cinquième Commission (A/67/662/Add.1)**

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision dont la Cinquième Commission recommande l'adoption au paragraphe 5 de son rapport. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision intitulé « Situation budgétaire et financière des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de décision est adopté* (décision 67/533 B).

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 139 de l'ordre du jour.

#### **Points 129 et 140 de l'ordre du jour (suite)**

##### **Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies**

###### **Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne**

###### **Rapport de la Cinquième Commission (A/67/818)**

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution dont la Cinquième Commission recommande l'adoption au paragraphe 6 de son rapport. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution, intitulé « Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne », sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 67/258).

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen des points 129 et 140 de l'ordre du jour.

#### **Point 144 de l'ordre du jour (suite)**

**Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux**

###### **Rapport de la Cinquième Commission (A/67/676/Add.1)**

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) :  
L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution dont la Cinquième Commission recommande l'adoption au paragraphe 6 de son rapport. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution, intitulé « Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux », sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 67/244 B).

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) :  
L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 144 de l'ordre du jour.

L'Assemblée a ainsi achevé l'examen de tous les rapports de la Cinquième Commission.

*La séance est levée à 10 h 35.*